

IV – STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Partenaires et partenariats

Le CaCESA a été désigné après consultation de toutes les institutions énumérées ci-dessous pour établir des synergies et compléter les initiatives existantes visant à réduire l'insécurité alimentaire dans la région en luttant contre les maladies du manioc

L'**ASARECA** est une organisation non politique des Systèmes nationaux de recherche agricole (NARS) de dix pays: Burundi, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, République démocratique du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Ouganda. Elle vise à accroître l'efficacité de la recherche agricole dans la région ainsi qu'à favoriser la croissance économique, la sécurité alimentaire et l'exportation de la compétitivité à travers une agriculture productive et durable. L'ASARECA s'est constituée suite à l'approbation du « Cadre d'action pour la recherche agricole en Afrique centrale et orientale » lors d'une réunion des parties prenantes qui s'est déroulée à Kampala, Ouganda, en novembre 1993. A cette réunion ont participé des dirigeants du NARS et des facultés de recherche agricole, ainsi que des représentants d'agence de développement œuvrant pour la recherche agricole dans la région.

Le **CEMAC** a été créé en 1994 par le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad. Depuis 2005, la FAO a apporté son soutien au CEMAC dans le développement d'une stratégie agricole (SAC) et le manioc a été identifié comme l'une des plus importantes cultures de la sous-région.

Le **Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)** est membre du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale. Le CIAT a mené des recherches sur l'amélioration du manioc depuis 1975 environ. L'objectif principal de ce travail était d'augmenter et de stabiliser la production de manioc dans divers milieux et en direction de marchés variés grâce au développement de réservoirs géniques, en coopération avec les programmes nationaux. En collaborant avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux, le CIAT travaille à combattre la mouche blanche, et autres fléaux analogues, à travers la recherche sur les maladies (notamment le diagnostic dans les champs) et sur l'écologie des ravageurs.

Le **COMESA**: sa genèse remonte au milieu des années 60. Neuf des 15 pays du CaCESA en sont membres et ce marché vise notamment à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), de l'Union africaine. L'objectif principal du CAADP est de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de relever les défis affrontés pas les populations vulnérables et victimes de l'insécurité alimentaire.

Le **CRS** a été fondé en 1943 par les évêques catholiques des États-Unis pour assister les survivants de la seconde guerre mondiale en Europe. Depuis, l'organisation s'est développée et a atteint 80 millions de personnes dans 100 pays sur cinq continents. A l'instar du bureau international de l'Agence humanitaire de la communauté catholique des États-Unis, le CRS est administré par un conseil composé de religieux, principalement des évêques, ainsi que d'hommes et de femmes laïcs.

L'**IITA** est un organisme international de recherche pour le développement, à but non-lucratif, créé en 1967, dirigé par un conseil d'administrateurs et essentiellement soutenu par le CGIAR. L'IITA et ses partenaires ont massivement contribué (à 70 pour cent) à l'impact de la recherche internationale en Afrique sub-saharienne au cours des trois dernières décennies. Son modèle de recherche pour le développement est unique en ce qu'il (i) se base sur les besoins en développement à long terme pour orienter la recherche et le choix des partenaires ; et (ii) en ce qu'il comporte deux éléments fondamentaux, absents des modèles traditionnels : la production d'un premier résultat de la recherche en cours de processus, puis d'une stratégie explicite de sortie pour l'IITA.

Les partenariats seront développés sur la base des avantages comparatifs avérés et de la complémentarité entre les différents partenaires. Des responsabilités clairement définies (rôles principaux) seront assignées à chaque partenaire conformément au cadre du programme, sur la base des avantages comparatifs. Le nombre de partenaires et de partenariats devra être suffisant pour permettre le bon fonctionnement du programme. Une large communication avec l'ensemble des parties prenantes sera encouragée, sans perturber l'attribution des responsabilités principales. Cette communication devra permettre d'optimiser la productivité du temps de travail et les réunions superflues et autres activités non productives seront évitées.

4.2 Avantage comparatif de la FAO

Les principaux partenaires (énumérés section 4.1) présentent chacun des avantages comparatifs spécifiques:

- L'ASARECA est la mieux placée pour faciliter le transfert transfrontière des technologies et de la recherche agricole.
- Le CEMAC joue un rôle fédérateur dans la régulation des marchés d'Afrique centrale.
- Le CIAT possède une solide expérience en matière de développement et de diffusion des variétés de manioc résistantes aux mouches blanches, ravageuses et vectrices des maladies du manioc.
- Le COMESA a un mandat reconnu en matière de régulation dans toute l'Afrique orientale et australe.
- Le CRS dispose d'un vaste réseau de partenaires nationaux à travers les églises et les paroisses.
- L'IITA est l'institution phare en matière de recherche sur les cultures de racines et tubercules.

Le principal avantage comparatif de la FAO est qu'elle constitue un forum neutre au sein duquel tous les partenaires se rencontrent sur un pied d'égalité pour négocier les accords et discuter les diverses stratégies. En ce sens, la FAO contribue à consolider le rôle des partenaires ainsi que les stratégies, de manière cohérente et technique. En outre, le programme stratégique reflète rigoureusement une approche basée sur un partenariat véritable, profondément différent des conceptions traditionnelles d'un partenariat qui se résumerait à l'alliance d'organisations travaillant à la réalisation d'un objectif commun. Le partenariat véritable est une attitude qui conditionne la façon dont nous entretenons une relation avec les autres, dont nous parlons, écoutons et abordons conflits et désaccords.





Récolte de manioc sain.

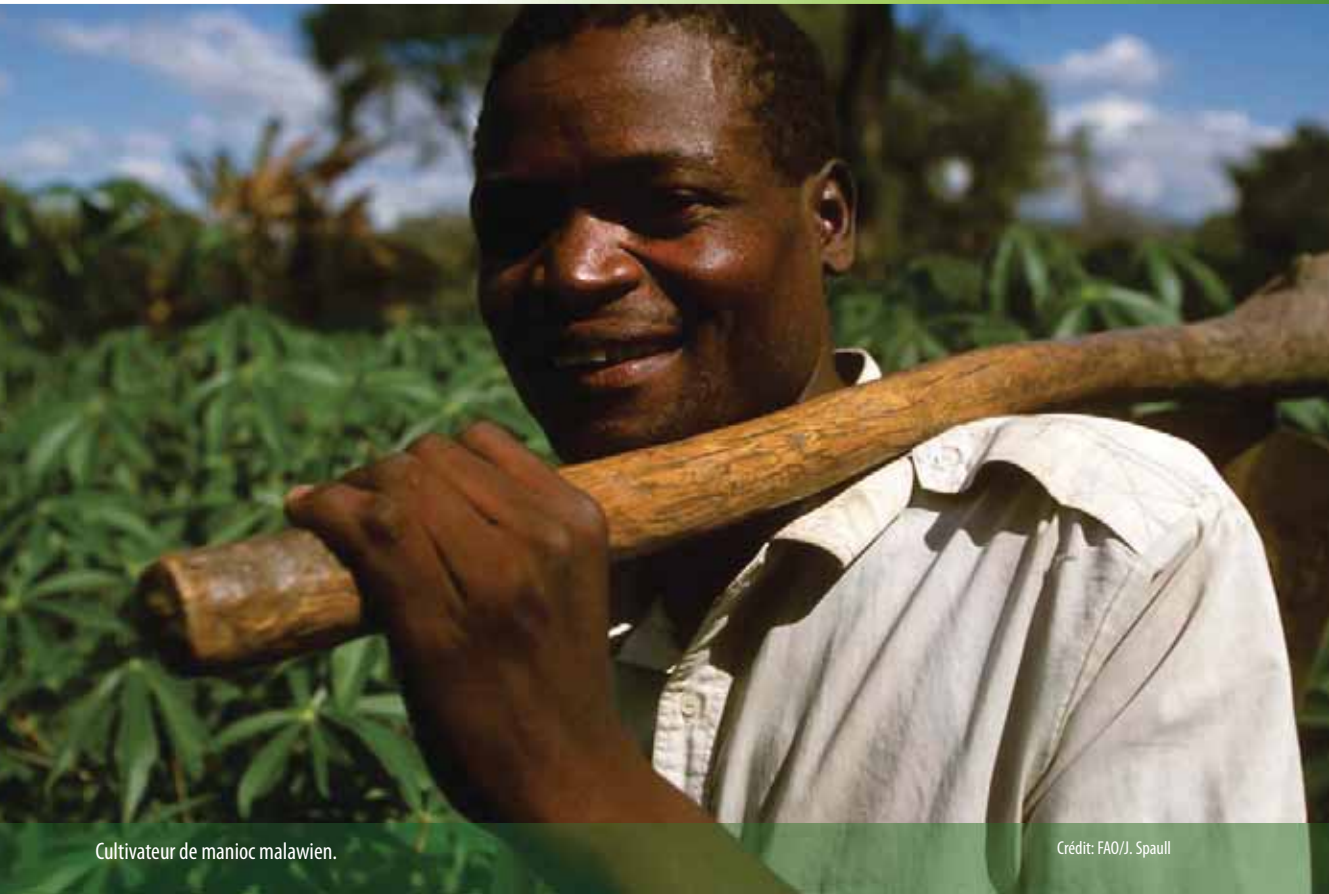
Crédit: FAO/G. Napolitano

4.3 Budget

Le total des coûts indiqués pour la mise en œuvre des activités du cadre du programme est estimé à 112,5 millions d'USD. Le tableau suivant donne un aperçu du budget pour chaque résultat.

Résumé du budget indicatif du CaCESA par composante (résultat)		
Description	USD	%
Résultat 1: multiplication et distribution de matériel	45 020 000	40
Résultat 2: sensibilisation	13 500 000	12
Résultat 3: coordination	11 260 000	10
Résultat 4: activités des écoles pratiques d'agriculture	25 890 000	23
Résultat 5: amélioration de la gestion des maladies à grande échelle	16 880 000	15
Total	112 550 000	100

Un résumé du budget indicatif par ligne budgétaire est fourni à l'Annexe 2. Une information détaillée sur la répartition du budget par pays, pour la région et pour chaque année peut être obtenue sur demande.



Cultivateur de manioc malawien.

Crédit: FAO/J. Spaul

4.4 Gestion du programme

Le CaCESA sera mis en œuvre à travers le Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire (FCC). Le FCC est l'instrument d'action principal de la FAO pour le soutien aux pays membres et pour la collaboration institutionnelle dans l'administration globale des menaces de la chaîne alimentaire humaine à tous les stades, de la production à la consommation. Cette action et cette collaboration se concentrent sur la réponse aux urgences substantielles, potentielles ou vérifiées, menaçant la chaîne alimentaire et sur les mesures de réhabilitation requises. Le FCC facilite l'analyse prospective afin d'améliorer la prévision, la préparation et la prévention des menaces de la chaîne alimentaire susceptibles d'apparaître. Le FCC entreprend et soutient également la communication sur les risques.

L'Unité de gestion des urgences des crises de la filière alimentaire (FCC-EMU) est l'organe exécutif du FCC. Cette unité fournit les compétences opérationnelles principales permettant une réponse à bref, moyen et long terme aux principales menaces potentielles ou vérifiées de la chaîne alimentaire (épizooties, ravageurs des plantes et sécurité alimentaire) ainsi qu'une réhabilitation à moyen terme.

Le FCC traduit la détermination de la FAO de réduire les risques de la chaîne alimentaire humaine, à travers des activités d'évaluation, de contrôle et de communication, au moyen d'une approche globale, systématique, interdisciplinaire et grâce à une collaboration au niveau institutionnel. De récentes évaluations externes de la FAO ont souligné l'avantage comparatif de l'Organisation dans ce domaine.

Le FCC-EMU s'appuie sur l'expérience et la capacité opérationnelle de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation de la FAO dans la gestion à grande échelle de programme d'urgence avec des composantes pluridisciplinaires, en consolidant les capacités actuelles de lutte contre les ravageurs et épizooties transfrontières.

Lorsque cela est possible, le FCC-EMU remplit son mandat à travers les coordinateurs d'urgence concernés, qui bénéficient du soutien de l'Unité pour renforcer leurs capacités opérationnelles dans les zones cibles. Concernant les activités liées aux urgences de la chaîne alimentaire, les coordinateurs d'urgence concernés opèrent conformément au FCC, à son organisation hiérarchique et ses dispositions relatives aux rapports.

Pour les activités relatives aux ravageurs de plantes, le FCC-EMU opère conformément à la politique globale et aux recommandations techniques de la Division de la production végétale et de la protection des plantes de la FAO sous la supervision générale du Directeur de la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation et la supervision directe du Chef du Service des opérations d'urgence, TCE.

Le rôle des deux divisions de la FAO impliqués dans le FCC et compétents dans la mise en œuvre du CaCESA est brièvement décrit ci-dessous:

- Division de la production végétale et de la protection des plantes: cette Division dirige la nouvelle stratégie de la FAO sur l'intensification durable de la production des cultures. La gestion des ravageurs et des maladies, qu'ils soient dus à une intensification, ou à des contraintes à l'intensification, est un aspect essentiel de ce travail. La Division traite des aspects internationaux de protection des végétaux et coopère étroitement avec les organisations régionales et nationales concernées. La quarantaine végétale est traitée spécifiquement par le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux par le biais de l'établissement de normes, l'échange des informations et la coopération. En collaboration avec le Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES), la Division est engagée en matière d'alerte précoce et de cartographie des maladies et des ravageurs, ainsi qu'en la réaction initiale et la recherche sur les ravageurs et les maladies de nature transfrontière. La Division fournit conseils techniques aux pays membres sur l'augmentation de la production durable des cultures et des pâturages par l'amélioration des plantes, l'application des techniques de biotechnologie végétale, le développement de systèmes de production intégrée et la gestion rationnelle des pâturages.
- Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation : cette Division joue un rôle de chef de file en aidant les pays à prévenir, atténuer, et répondre aux urgences.

4.5 Itinéraire stratégique

Processus de mise en place progressive (12 premiers mois)

Déploiement du personnel

Le programme ne nécessitera pas de déploiement massif de personnel. Dans la plupart des pays, il s'appuiera sur les capacités déjà en place, particulièrement les Unités de coordination des urgences et réhabilitation au Burundi, en République centrafricaine, au Kenya, au Malawi, au Soudan, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Zimbabwe. Dans les pays où il n'y a pas d'Unité de coordination des urgences et réhabilitation – Angola, Gabon, Mozambique, Rwanda et Tanzanie – la Représentation de la FAO sera chargée de la mise en œuvre du programme. Le Bureau régional des urgences pour l'Afrique (au Kenya) et les Bureaux sous-régionaux (Ethiopie, Gabon et Zimbabwe) seront utilisés pour assurer la mise en place progressive et rapide du programme.

Activités

La demande de matériel de qualité étant élevée, les activités de multiplication occuperont une part importante de la première année, tandis que l'approche CEP sera introduite progressivement.

Concernant la coordination, chaque pays se trouve à un stade différent. Dans les pays les plus avancés, comme le Burundi, la République démocratique du Congo et l'Ouganda, la première année permettra principalement de consolider ce qui est déjà en place. Dans les autres pays, la première année permettra de passer en revue l'ensemble des parties prenantes, des dirigeants et de mener les enquêtes de référence nécessaires.

Le développement d'outils et de protocoles pour le contrôle des maladies sera également introduit dès la première année et l'essentiel des dépenses sera effectué durant cette période.

Stratégie de retrait progressif (12 derniers mois)

Les quatre premières années du programme devraient avoir contribué à consolider suffisamment les capacités et les systèmes pour permettre aux autorités nationales de jouer un rôle actif et efficace dans le secteur du manioc. De même, l'approche CEP aura significativement contribué à renforcer les capacités des communautés et laissé en héritage sur le terrain de bonnes pratiques agricoles. Par conséquent, la dernière année du programme devra être principalement consacrée à s'assurer que tous les processus de transfert se sont bien déroulés et à éliminer les obstacles potentiels à la durabilité des résultats.



Les racines de manioc peuvent être récoltées lorsqu'il y a un besoin, ou bien laissées en terre si les cultivateurs sont contraints de s'éloigner de leurs terres.

Crédit: FAO/C. Ferrand